

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA À DISPUSIZIONE DI UN FUNZIUNARIU DI A
CULLETTIVITA DI CORSICA PRESSU À A CUMUNA DI
LUCCIANA**

**MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE AUPRES DE LA COMMUNE DE
LUCCIANA**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès de la commune de LUCCIANA.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions :

- durée de 12 mois avec effet du 1^{er} août 2020,
- caractère onéreux de la mise à disposition, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites à l'employeur à hauteur de 7,8 heures de travail par semaine en moyenne (à priori sur deux demi-journées consécutives).

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.